

Nouvelle-Aquitaine

Avis de la Mission régionale d'autorité environnementale de la région Nouvelle-Aquitaine sur le projet de modification simplifiée du plan local d'urbanisme d'Écurat (Charente-Maritime)

n°MRAe 2017ANA159

dossier PP-2017-5621

La commune d'Écurat, dans le département de la Charente-Maritime, a décidé d'engager une procédure de modification simplifiée de son PLU, approuvé le 28 novembre 2007.

La modification simplifiée vise à supprimer l'obligation d'implantation à l'alignement, sur la rue des Forges, dans l'orientation d'aménagement et de programmation du secteur des Barres et de la Croix.

L'Autorité environnementale considère que le projet de modification simplifiée, qui lui a été transmis le 9 novembre 2017 pour avis, n'appelle pas d'observation particulière.

Le Membre permanent titulaire de la MRAe Nouvelle-Aquitaine

Hugues AYPHASSORHO